

Marc Lohez
24 octobre 2004

La politique de la ville

"Cités quartiers, banlieues" : la poudre a parlé... enfin, celle des explosifs qui permettent de détruire les barres jugées coupables du désastre urbain de certaines zones. Le [café de Toulouse](#) replace ces explosions dans le cadre des politiques urbaines.

Les premières mesures en faveur des quartiers défavorisés datent de près de vingt ans, mais la politique de la ville est née après la flambée de violence de la fin de l'automne 1990.

Les politiques concernant ces quartiers sont de deux types :

- Soit les pouvoirs publics s'engagent directement (restructuration du tissu urbain avec destruction d'immeubles, création d'un véritable centre-ville comme à Vaulx-en-Velin, réorganisation des services publics). La modification du tissu urbain est la plupart du temps une initiative des collectivités locales (municipalités surtout car ce sont elles qui définissent le P.O.S).
- Soit il s'agit d'une politique incitative : on encourage les activités à s'installer dans ces quartiers par des avantages financiers (fiscaux).

Le projet du gouvernement Juppé (1995-1997) s'inscrivait plutôt dans le cadre d'une politique incitative (son point fort étant la création de zones franches) ; le projet du gouvernement Jospin (1997-2002) suivait une logique interventionniste et surtout intégrée (participation de tous les acteurs présents dans ces zones urbaines).

Ces politiques ont donc deux buts : améliorer l'image des "cités" par le choix d'un urbanisme plus convivial et développer l'activité économique dans ou autour de ces quartiers afin de fournir des emplois. Les populations qui habitent là subissent en effet un chômage souvent supérieur au double de la moyenne nationale.

Trois acteurs interviennent : L'Etat, les collectivités locales et les associations qui tentent de gérer le quotidien des cités.

La relance des zones franches

Le journal officiel du 31 décembre 2002 a réouvert les Zones franches : ces quartiers difficiles que le gouvernement d'Alain Juppé avait doté d'avantages fiscaux.

Les zones franches constituaient l'aspect principal du projet du gouvernement Juppé (1995-97).

Les zones franches sont des quartiers défavorisés qui bénéficient d'avantages fiscaux afin d'attirer des activités. Deux buts : faire revenir les commerces qui fuient les bris de vitrines et les braquages, et fournir des emplois. Elle sont au nombre de 44, dont 38 en Métropole.

La politique de la ville en France : vingt ans d'histoire(s)

1981 : été, émeutes dans le quartier des Minguettes (Vénissieux, banlieue de Lyon)

1983 : destruction d'une tour aux Minguettes

1990 : octobre, émeutes de Vaulx-en-Velin (banlieue de Lyon)

Décembre : plan de cinq ans pour les quartiers défavorisés ; Michel Delebarre (PS) est nommé ministre de la ville.

1992 : avril : B. Tapie ministre de la ville.

1996 : vote de la loi d'intégration urbaine (pacte de relance pour la ville) prévoyant la création des "zones franches".

1997 : janvier, lancement des "zones franches".

Juin : création des emplois jeunes (dont certains d'animateurs de quartiers)

1998 : (février) remise du rapport Sueur à Lionel Jospin ; il préconise un budget de 35 milliards F par an et une loi de programmation sur dix ans. Mars (30) : Claude Bartolone est nommé ministre délégué à la ville (il dépend de Martine Aubry).

Avril : Dominique Voynet annonce un projet de loi sur l'aménagement du territoire donnant la priorité aux villes.

Juin : comité interministériel : 30 milliards de francs sont attribués au budget de la politique de la ville. Des enveloppes sont prévues pour la destruction des barres et des tours.

Fin août-début septembre : nombreux articles dans la presse sur la crise des HLM : des dizaines de milliers de logements vacants car repoussants (dégradations, insécurité) et de sérieuses difficultés financières pour les offices.

Septembre : le 9, le conseil des ministres adopte le budget 1999. L'augmentation du budget de la politique de la ville est confirmée : +32%

1999 : projet de Loi de Solidarité et de Renouvellement Urbains (SRU), obligeant les communes à respecter un seuil de 20% de logement sociaux sur leur territoire.

2000 : février : le projet de loi présenté par Jean-Claude Gayssot (m. de l'équipement et du transport) intègre le problème des quartiers défavorisés dans l'ensemble des problèmes à l'échelle des agglomérations : urbanisme, logement, transports.

2001 : très critiquées par le gouvernement de la Gauche plurielle, les zones franches arrivent à échéance.

2002 : victoire de la droite aux élections. Le Sénat remet en cause la loi SRU, mais ne la modifie que légèrement. Un rapport sénatorial décrit les Zones Franches Urbaines (ZFU) du

gouvernement Juppé comme un "succès et un espoir" : les 44 ZFU sont réouvertes au 1er Janvier 2003.

2003-2004 : nouvelle vague de destructions des barres (agglomérations lyonnaise et parisienne). Loi de rénovation urbaine de J.L. Borloo

sur le site :

-
-

© Les Cafés Géographiques - cafe-geo.net